

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le mercredi 13 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	19	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maltexu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Date de la convocation
06 avril 2022

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2022

Étai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 avril 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

et publication du

15 avril 2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 18 mars 2022, le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Communal, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	264 210,79
- un excédent reporté de :	130 048,02
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	394 258,81
- un excédent d'investissement de :	860 926,05
- un déficit des restes à réaliser de :	22 046,00
Soit un excédent de financement de :	838 880,05

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	394 258,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	369 258,81
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	25 000,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	860 926,05

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire, SAMANOS Laurence



Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	19	19
		Pour : 16
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïtebxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Date de la convocation
06 avril 2022

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 avril 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

et publication du

15 avril 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 3 abstentions (P.GOYETCHE, P.ERRECART, I. SAINTE MARIE MOURGUIART)

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 1 584 816,29

Recettes : 1 606 862,29

Fonctionnement

Dépenses : 1 079 523,00

Recettes : 1 079 523,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 664 816,29 (dont 80 000,00 de RAR)

Recettes : 1 664 816,29 (dont 57 954,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 079 523,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 079 523,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Larressort

Le Maire SAMANOS Laurence

**EXTRAIT du REGISTRE
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 13 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 6 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAÏVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Absents ayant donné procuration : Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

DELIBERATION 21_1 : Taux imposition 2022

Madame le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versé par l'Etat.

Pour 2022, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

- Taxe s/ Foncier Bâti : 22.59 %,
- Taxe s/ Foncier non bâti : 13.08 %.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte les taux de fiscalité locale, pour l'année 2022, énoncés ci-dessus.**

EXTRAIT du REGISTRE
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE

SEANCE du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 13 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 6 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame STEINBERG Irène

Absents ayant donné procuration : Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

DELIBERATION 21_2 : Subventions aux associations 2022

Madame le Maire rappelle que la Commission association a examiné les demandes de subvention.

Après avis de celle-ci, Madame le Maire propose d'octroyer les subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSE
AFRIKA DAMBO	120,00 €
Aide à domicile LABOURD	190,00 €
ADMR ESPELETTE	190,00 €
MAKILA Soprts	120,00 €
Association section jeunes sapeurs pompiers	200,00 €
ENTRAIDE SAINT SAUVEUR	300,00 €
LAMINAK	900,00 €

LS_2022_21_2

NOUNOUS ERROBI	
OTE LORE	
BATTEGIN	400,00 €
COMICE AGRICOLE	2 000,00 €
COMITE DES FETES	2 000,00 €
INTHALATZ RUGBY	5 500,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	60,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €
BATTERIE FANFARE	1 250,00 €
ENTZUN IKUS	500,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	15 010,00 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20220413-LS_2022_21_1-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et trois abstentions (P. GOYETCHE, P.ERRECART, I. SAINTE MARIE MOURGUIART) décide d'attribuer les subventions aux associations comme proposées ci-dessus.

Vote de la question : nombre de votants : 19

pour : 16

contre : 0

abstentions : 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Larressore, le 15 avril 2022

Laurence SAMANOS

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le 15 avril 2022
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

Le Maire,
Laurence SAMANOS.

LS_2022_21_2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE L'ARRESSORE BUDGET ANNEXE
HÔTEL RESTAURANT
N°22_24

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 13 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	19	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïtebtxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Date de la convocation
06 avril 2022

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2022

Étai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 avril 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

et publication du

15 avril 2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 18 mars 2022, le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe Hôtel-Restaurant, à l'unanimité

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	81 866,10
	- un excédent reporté de :	36 524,40
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	118 390,50
	- un déficit d'investissement de :	55 089,14
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	55 089,14

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	118 390,50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	79 790,50
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	38 600,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	55 089,14

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Larressore

Le Maire, 
 Laurence SAMANOS

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 13 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	19	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïtebux, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame Sainte Marie MOURGUIART Irène

Procurations :

Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Date de la convocation
06 avril 2022

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2022

Étai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 avril 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

et publication du

15 avril 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 190 795,50

Recettes : 190 795,50

Fonctionnement

Dépenses : 112 010,00

Recettes : 112 010,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 190 795,50 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 190 795,50 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 112 010,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 112 010,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LARRESSE le 15/04/2022
Maire Laurence SAMANOS



Séance du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 13 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	19	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitexu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame Sainte Marie MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Date de la convocation
06 avril 2022

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

15 avril 2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

et publication du

15 avril 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 18 mars 2022, le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe Magasin, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9 565,00
- un excédent reporté de :	14 877,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	24 442,00
- un déficit d'investissement de :	3 584,83
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	3 584,83

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	24 442,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	18 892,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 550,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	3 584,83

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Larressore

Le Maire SAMANOS Laurence



Séance du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 13 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	19	19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Etai(en)t présent(s) :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïtebxi, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Date de la convocation
06 avril 2022

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 avril 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

et publication du

15 avril 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 32 905,28

Recettes : 32 905,28

Fonctionnement

Dépenses : 15 418,28

Recettes : 15 418,28

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 32 905,28 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 32 905,28 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 15 418,28 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 15 418,28 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Larressore,

Le Maire, Laurence SAMANOS



**EXTRAIT du REGISTRE
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 13 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 6 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Absents ayant donné procuration : Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

DELIBERATION 28 : Remboursement des avances des budgets M4 au budget général

Madame le Maire expose que le budget général a consenti des avances aux deux budgets annexes M4 : MAGASIN et HOTEL RESTAURANT.

Ces deux budgets restent à rembourser au budget principal :

- Pour le budget MAGASIN : 29 160.00 euros
- Pour le budget HOTEL RESTAURANT : 691 174.00 euros

Madame le Maire explique qu'il est proposé de rembourser ces avances en fonction des capacités des budgets annexes.

Où les explications complémentaires apportées par Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que le remboursement des avances consenties par le budget général aux budgets annexes MAGASIN et HÔTEL RESTAURANT s'effectuera en fonction des capacités de ces derniers.

Vote de la question : nombre de votants : 19
pour : 19 **contre : 0**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le : 0
ID : 064-216403170-20220413-LS_2022_28-DE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Larressore, le 15 avril 2022



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le 15 avril 2022
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :
Le Maire,
Laurence SAMANOS.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET ANNEXE
CIMETIERE
N°22_22**

Affiché le 15/04/2022
ID : 064-216403470-20220413-LS_2022_22_1-DE

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Multi-Activités, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	19	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitexu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Date de la convocation
06 avril 2022

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2022

Étai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

15 avril 2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

et publication du

15 avril 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé, le 18 mars 2022, le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe Cimetière Communal, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	32 000,59
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	32 000,59
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	32 000,59
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	32 000,59
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Larressore

Le Maire, SAMANOS Laurence



Séance du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 13 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	19	19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïtebtxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame Sainte Marie MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Date de la convocation
06 avril 2022

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
06 avril 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 avril 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

et publication du

15 avril 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 56 894,00

Recettes : 56 894,00

Fonctionnement

Dépenses : 85 231,59

Recettes : 85 231,59

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	56 894,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	56 894,00 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	85 231,59 (dont 19 922,00 de RAR)
Recettes :	85 231,59 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Larresse le


Laurence SAMANOS Laurence

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 13 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 6 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritxu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Absents avant donné procuration : Monsieur HASTOY Joseph donne pouvoir à Monsieur MOUNOLE Claude, Monsieur RECONDO Vincent donne pouvoir à Monsieur DOLHAGARAY David, Monsieur SOUBRE Dominique donne pouvoir à Madame SAMANOS Laurence

Excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo

DELIBERATION 29 : Remboursement de frais au titre de la commune à des élus

Madame le Maire explique que la trésorière demande une délibération afin de procéder au remboursement de frais avancés par une élue au titre de la Commune, dans le cadre des élections pour le Conseil Municipal des jeunes.

Ces frais concernent l'achat d'une écharpe tricolore et de cocardes pour un montant de 43.06 euros qu'il convient de rembourser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le remboursement des frais avancés par l'élue
- dit que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts du budget de l'année en cours dans la nature et fonction correspondant au service concerné.

Vote de la question : nombre de votants : 19
pour : 19 contre : 0 abstentions : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable au délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

Fait à Larressore, le 15 avril 2022



Laurence SAMANOS

**Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le 15 avril 2022
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :**

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

**Le Maire,
Laurence SAMANOS.**